

JE des doctorants ALLPH@ - 2018



Appel à communications pour la 4^{ème} Journée d'études des doctorants ALLPH@

Vendredi 30 mars 2018

« Public/Privé »

L'adjectif « public » provient du terme latin *publicus* : « qui concerne l'État, qui intéresse le peuple ». Il désigne ce qui est relatif au gouvernement, à l'administration d'un pays, mais aussi ce qui est commun, accessible à tous. Ce mot désigne aussi ce « qui est manifeste, notoire, qui n'a pas de caractère privé. » Public est donc à la fois ce qui appartient au peuple, qui appartient à tous (ou bien qui appartient à l'État), et donc ce qui est apparent et qui n'est pas maintenu hors de la vue et de la connaissance de tous. Le terme s'oppose étymologiquement à « privé », qui provient du latin *privatus*, signifiant « individuel, particulier ». L'adjectif « privé » désigne ce qui appartient à l'individu, qui peut être secret et relève de la vie intime, ou encore, ce qui est accessible à certains individus mais hermétique à d'autres. Par-delà ce rapport d'opposition, il sera intéressant d'étudier les modalités de rencontre de ces deux notions, qui se croisent, se superposent et s'harmonisent parfois.

A l'heure où la confusion grandit entre vie privée et vie publique, qu'en est-il de la distinction entre discours publics et discours privés ? Depuis la Grèce antique, la question des deux sphères (privée et publique) est centrale et a été posée par les études féministes par la suite, avec pour conséquence des bouleversements qui ont marqué les XIX^e et XX^e siècles. L'histoire des mouvements sociaux nous montre d'ailleurs que « descendre dans la rue », c'est-à-dire dans l'espace public, demeure un signe privilégié de protestation pour attaquer des intérêts privés (au pluriel) et défendre l'intérêt public (au singulier). Par ailleurs, au sein de l'histoire des idées et particulièrement des études sur le libéralisme, l'on s'intéresse aussi bien aux interactions entre public et privé (politiques sociales, promotion des partenariats public-privé) qu'aux basculements historiques du privé au public, et du public au privé à nouveau (nationalisations et privatisations des entreprises industrielles, financières, des médias ...). Enfin, dans le cadre de sociétés multiculturelles, les identités (culturelles, religieuses) sont paradoxalement vécues et construites à la fois de manière privée et publique (politiques d'intégration, quotas religieux et immigration, débat éthique autour des statistiques ethniques ...).

En littérature, les notions de public et de privé sous-tendent une organisation particulière de l'espace littéraire autour du paradigme de la visibilité. Ce fractionnement de l'espace met en évidence les dichotomies entre les jeux de surfaces et ce qui demeure enfoui, entre le masque et ce qu'il dissimule, entre le voile et ce qu'il occulte. Tout signe extérieur, tout élément esthétique destiné à être vu, tout choix stylistique ostensible est déjà indice d'une bataille menée en amont entre ce qui peut et doit accéder à la visibilité dans l'espace

commun, et entre ce qui est destiné à rester en deçà, dans la sphère de l'intimité¹. Cette opération de qualification de certains modes d'être et d'apparaître dans la sphère publique aux dépens d'autres façons de vivre cantonnées aux espaces privés met en œuvre un jugement de valeurs, une différenciation en acte au sein même de la littérature. L'espace littéraire segmenté du public et du privé devient donc une arène politique où l'écriture débat de ce qui doit apparaître ou s'effacer ; elle remet en question les principes qui organisent cette séparation et peut venir troubler l'étanchéité de celle-ci en créant des espaces ou des domaines hybrides, au sein desquels les polarités Public/Privé se rejoignent et se confondent. La surface de l'écriture elle-même, jusque dans sa syntaxe et ses partis pris stylistiques, est un espace de négociation entre ces deux notions antagonistes. Dans un double mouvement, l'écriture peut exposer publiquement une vérité particulière et en dissimuler une autre, à peine visible, affleurant en creux dans les ellipses, les omissions, les euphémismes.

Dans les arts cinématographiques, la prolifération des technologies de l'imagerie dans les sociétés contribue à rendre plus ambigus les espaces partagés à l'écran. La multiplication de prises de caméras diégétiques met en évidence un espace public contemporain d'une extrême transparence, et complique les espaces privés dans lesquels font irruption les écrans, les téléphones et les caméscopes. Cela contribue à une remise à l'épreuve de problématiques toujours pertinentes, à la télévision et au cinéma, tournant autour de l'espace domestique traduit en théâtre de l'intime, et du voyeurisme d'arts dont la narration s'articule autour de l'exhibition de personnages et de leurs vies. C'est ainsi les frontières mêmes entre réalité et profilmique qui sont, peut-être depuis le début de l'histoire de « l'œil mécanique² », remises en question. On voit de plus régulièrement évoluer les politiques de censure concernant ce qui constitue l'image obscène, c'est-à-dire l'exhibition de ce qui doit rester hors scène.

Hors diégèses, les industries des arts audiovisuels demeurent également une source fertile de recherches, comme peuvent en attester les études académiques sur le *star system* d'Hollywood qui portent sur la manufacture de vies privées publicisées des célébrités, et l'évolution de leurs rapports au public à l'ère des réseaux sociaux.

Consécutivement, l'intrication du numérique dans notre quotidien et les transformations induites par les usages que nous en faisons actualisent sans cesse la question des frontières entre le « privé » et le « public ». Forums, blogs, réseaux sociaux numériques, etc., à la fois publics et personnels, ces espaces d'expressions bouleversent notre conception et notre manière de faire la démocratie³, de faire groupe. Entre échanges interpersonnels, mise en scène de soi, information publique, jusqu'à l'épineuse question de la protection des données personnelles, les usages d'internet témoignent de la complexité des relations entre ce qui relèverait du « public » et du « privé⁴ » et les multiples enjeux auxquels elles sont associées : économiques, juridiques, éthiques, techniques et politiques.

De fait, la nature des relations entre « public » et « privé », est à la fois une des conditions d'émergence du politique et un objet politique qui contribue à la définition des modalités du « bien vivre-ensemble⁵ ». « Cause publique », « utilité publique », « sécurité

¹ MACÉ, Marielle, *Styles*, Paris, Gallimard, 2016. p. 21.

² LEFAIT, Sébastien, *Surveillance on Screen: Monitoring Contemporary Films and Television Programs*. Plymouth, Scarecrow Press, Inc., 2013. p. 9. Notre traduction.

³ CARDON, Dominique, *La démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

⁴ CASILLI, Antonio, *Les liaisons numériques, vers une nouvelle sociabilité ?*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

⁵ BERGER, Mathieu, CEFAÏ, Daniel, GAYET-VIAUD, Carole, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Action publique, Peter Lang, 2011.

publique » : la publicité est aussi affaire de légitimité. L'enjeu est dès lors de parvenir à devenir public, processus qui selon les configurations et les contextes acquiert des dimensions médiatiques, normatives, juridiques, morales, symboliques, culturelles, etc. Les relations entre « public » et « privé » ne sont ainsi pas dénuées de tensions. Entre « intérêts privés » et « intérêts publics », ce sont des visions du monde commun et des « univers de sens » différents qui s'opposent.

La diversité des contextes dans lesquels ce couple notionnel est susceptible d'apporter un éclairage invite à la discussion et à un renouvellement des questionnements scientifiques qui y sont attachés. C'est à cet objectif que souhaite répondre la journée d'études, en permettant de dresser, à partir des contributions, un panorama des recherches doctorales en cours sur ces questions en SHS. Naturellement, les pistes proposées ici sont non-exhaustives et nous sommes ouverts à des sujets qui se concentreraient sur des enjeux sous-jacents à la question de « Public/Privé », tels que les problèmes tournant autour de l'intime, du secret, et de la délimitation des espaces de l'individu. Nous espérons ainsi entendre des jeunes doctorants de toutes disciplines et faire de cette journée une expérience enrichissante et conviviale.

Modalités de soumission :

Les propositions de communication (titre et résumé de 300 mots, accompagnés d'une brève notice biographique indiquant le sujet de votre recherche, votre fonction, votre laboratoire de recherche, ainsi qu'une courte bibliographie) sont à envoyer à l'adresse électronique des élus doctorants ALLPH@, organisateurs de la journée d'études : reallph@univ-tlse2.fr.

Date limite de soumission : 8 janvier 2018

Date de la JE : 30 mars 2018

Les communications dureront 20 minutes et seront suivies de 10 minutes d'échange.

Comité d'organisation :	Comité scientifique :
Ana Artiaga Sarah Conil Lorraine Feugère Charlène Huttenberger Lucie Jammes Chloé Monasterolo Natacha Souillard Gian Luca Troisi	Franck Bousquet Aurélie Guillain Nathalie Dessens Ana Artiaga Sarah Conil Lorraine Feugère Charlène Huttenberger Lucie Jammes Chloé Monasterolo Natacha Souillard Gian Luca Troisi